

Sommaire

Sommaire.....	1
Partie I : Le fonctionnement du Conseil Parisien des Européen·nes (CPE)	2
I. Rôles et objectifs du CPE	2
II. La composition du Conseil Parisien des Européen·ne·s	4
Partie II : Présentation des contributions de chaque groupe de travail	6
I. Groupe de travail “Valorisation des déchets”	6
II. Groupe de travail “Autosaisine” - Inclusion et vivre ensemble.....	14
III. Groupe de travail “Citoyenneté Européenne”.....	18
IV. Groupe de travail “Intelligence Artificielle”	21
Partie III – Annexes.....	32
Table des matières.....	39

Partie I : Le fonctionnement du Conseil Parisien des Européen·nes (CPE)

I. Rôles et objectifs du CPE

Conçu dans le cadre du projet INCLUDE, projet de promotion de la citoyenneté européenne financé par la Commission européenne et déployé à Paris en 2018-19, le Conseil Parisien des Européen·nes (« CPE ») est une instance consultative dont l'objectif est d'éclairer la municipalité parisienne dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques. Le CPE est composé de citoyens et citoyennes européens (voir « Composition du Conseil Parisien des Européen·nes »). De ce fait, les membres du CPE ont vocation à s'exprimer sur tout sujet pour lequel cette caractéristique apporte une expertise et une plus-value comme le tourisme, l'accueil des étrangers arrivant à Paris, l'inclusion civique des européens et européennes vivant à Paris, la vie associative européenne et internationale ou encore les relations internationales de la Ville de Paris.

Cependant, en leur qualité de citoyennes et citoyens de plein droit de la municipalité, les membres du CPE peuvent aussi s'exprimer sur tout sujet relevant de la compétence de la Ville.

A. Lettres de saisine et auto-saisine

Les contributions du CPE sont encadrées par des lettres de saisine émanant de l'exécutif de la Ville de Paris et adressées aux membres du CPE. Ces lettres présentent les priorités de l'exécutif parisien pour le CPE pour l'année à venir. Elles énumèrent les sujets prioritaires sur lesquels les élu·es et élus de l'exécutif souhaitent saisir les membres du CPE. Organisés par thématiques, les sujets ainsi soumis au CPE sont formulés sous forme de questions ou de problématiques à étudier.

Lors de la première assemblée plénière du mandat, en fonction de leurs affinités, les membres du CPE choisissent de participer à un groupe de travail consacré à une thématique. C'est au sein de ces groupes de travail que les membres du CPE se réunissent tout au long de l'année pour réfléchir, travailler, et enfin formuler leurs contributions qui sont ensuite transmises aux élu·es et élus de l'exécutif.

Les membres du CPE ont également l'opportunité de s'autosaisir d'un sujet, qui fait l'objet d'un groupe de travail dédié. Ce groupe de travail "autosaisine" est ouvert à tous les membres du CPE, qui peuvent y participer à leur rythme. Ce groupe choisit collectivement un sujet de travail avec une problématique. Les

réponses à cette problématique sont rassemblées dans un vœu sous forme de préconisations, et ce vœu est présenté au Conseil de Paris.

B. Groupes de travail, porte-paroles et assemblées plénières

Chaque groupe de travail est composé d'au minimum cinq membres. Les groupes de travail se réunissent à intervalles réguliers pour planifier leurs travaux et répartir les tâches entre les membres. Les groupes de travail définissent de manière autonome leurs modes de fonctionnement. Chaque groupe choisit, en début de mandat, une/un ou deux porte-paroles. Ces derniers sont les personnes de contact de référence pour l'équipe d'animation du CPE et pour les membres des autres groupes de travail. Leur rôle est également de présenter les travaux de leur groupe lors des assemblées plénières.

L'ensemble des 61 membres du CPE est convié aux assemblées plénières, qui ont lieu entre trois et cinq fois par an. Pendant ces temps forts du mandat, les membres du CPE :

- Présentent l'avancement des travaux de leur(s) groupe(s) de travail et en débattent
- Débattent et statuent sur l'organisation et le fonctionnement du CPE
- Débattent et statuent sur la communication externe du CPE
- Présentent les évènements et activités organisés en lien avec le CPE
- Débattent et statuent sur le vœu à présenter en Conseil de Paris.

C. Coopération avec les cabinets d'élus de l'exécutif et les services techniques de la Ville

Les membres du CPE, dans le cadre de leurs groupes de travail, sont invités à consulter les cabinets des élus de l'exécutif, et plus particulièrement les cabinets des élues et élus qui ont formulé une lettre de saisine du CPE. Ces échanges permettent d'un côté aux cabinets de définir clairement leurs attentes vis-à-vis du CPE et de l'autre, au CPE d'alimenter la réflexion des élus par leurs contributions et de faire part de leurs progrès et d'éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de leur mandat consultatif.

Les membres du CPE sont également encouragés, par l'intermédiaire de l'équipe d'animation du CPE, à échanger avec les Directions de la Ville pour bénéficier de leur expertise technique dans leurs réflexions.

D. Le vœu du Conseil de Paris

Le CPE propose un vœu par mandat au Conseil de Paris sur un sujet de son choix, à condition que celui-ci soit dans les limites des compétences de la Ville, et à partir de ses travaux de l'année écoulée. La procédure mise en place permet d'aboutir à un vœu porté par l'ensemble du CPE (voir « le vœu du conseil Parisien des Européen·nes»). Ce dernier est soumis au vote du Conseil de Paris.

Un autre temps fort du CPE est la communication annuelle devant le Conseil de Paris pendant laquelle deux membres du CPE présentent le rapport d'activité de l'année écoulée. Cette communication est suivie d'un débat avec les Conseillers de Paris.

II. La composition du Conseil Parisien des Européen·ne·s

Le CPE compte 61 membres, en référence au 61ème anniversaire des Traités de Rome célébré l'année de sa création. Conçu pour être aussi paritaire que possible tout en respectant la diversité des nationalités européennes, le CPE est composé cette année de 29 femmes et de 29 hommes, plus trois sièges vacants. Ils sont désignés pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

A. La désignation des membres du CPE

Conseil Parisien des Européen·nes

Règles de répartition :

- Chaque nationalité est d'emblée représentée par 1 membre
- Les Français, nationalité la plus nombreuse : +8 membres
- Reste 25 sièges à distribuer en proportion de chaque nationalité/population UE à Paris

Les membres du Conseil Parisien des Européen·nes, sont tirés au sort parmi des candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- Être citoyen ou citoyenne européenne, soit citoyen ou citoyenne d'un État membre de l'Union européenne
- Être âgé d'au moins 18 ans au moment de sa candidature
- Être inscrit sur les listes électorales municipales ou s'inscrire lors de sa candidature
- Être détenteur de la Carte Citoyenne ou le devenir lors de sa candidature
- Résider, travailler, étudier ou avoir une autre activité régulière à Paris
- Motiver sa candidature par écrit ou par un autre format multimédia La candidature pour cet engagement bénévole est déposée en ligne.

Pour le renouvellement de 2024, la période de dépôt de candidature a duré entre début novembre et début décembre 2023. L'appel à candidature a été relayé sur les réseaux sociaux, par la Lettre Citoyenne et par une diffusion de documentation et d'affiches dans les équipements municipaux et dans les consulats et ambassades européens.

344 candidatures ont été reçues dans le cadre du renouvellement partiel des membres. Parmi elles, on comptait 199 femmes et 145 hommes. 87,50 % des candidatures portaient sur le renouvellement des postes de représentantes ou représentants de la France. Parmi les autres nationalités européennes, les plus représentées étaient : les Italiennes et Italiens (4,94 % % des candidats), les Allemands et Allemandes (3%).

Le CPE a été conçu pour représenter à la fois la pluralité de l'Europe et la réalité des communautés européennes à Paris. Chaque État membre de l'Union européenne est ainsi représenté par au moins un membre. Le restant des sièges est distribué en fonction de l'effectif de chaque nationalité à Paris.

B. Les séances plénières du CPE

Les membres du CPE se sont réunis en assemblées plénières à l'Hôtel de Ville aux dates suivantes :

- **3 février 2024** : Présentation détaillée des saisines
- **6 avril 2024** : Point d'étape sur l'avancement des travaux.
- **14 juin 2024** : Présentation des avancées de chaque groupe, partage des difficultés rencontrées, organisation des travaux pour la période estivale.

- **14 septembre 2024** : Rappel du calendrier, objectifs des prochaines étapes pour chaque groupe de travail.
- **16 novembre 2024** : Finalisation des recommandations des groupes de travail et du vœu



Partie II : Présentation des contributions de chaque groupe de travail

I. Groupe de travail “Valorisation des déchets”



A. Rappel de la saisine

La gestion des déchets est une préoccupation majeure à Paris, avec plus de 3 000 tonnes de déchets produits par jour. Le Plan de Gestion des Déchets, en cours de développement et devant être adopté d'ici la fin de l'année, vise à établir des prévisions jusqu'en 2030. Paris s'est fixé un objectif ambitieux dans le cadre du Plan Climat Ville, consistant à réduire de 100 000 tonnes les déchets d'ici 2030.

Dans ce cadre, le groupe de travail "Valorisation des déchets" du CPE a été saisi par le cabinet d'Antoine Guillou, Adjoint à la Maire de Paris, en charge de la propreté de l'espace public, de la réduction des déchets, du réemploi, du recyclage et de l'assainissement, pour identifier des actions et bonnes pratiques dans d'autres villes européennes en matière de tri, de valorisation ou de recyclage des déchets dans l'espace public.

Les attentes du cabinet se résument en trois objectifs principaux :

- **Travailler au sujet du tri dans l'espace public** : comment inciter les parisiens à bien trier ? Cela concerne les rues, les places et les parcs, mais aussi le tri des déchets domestiques comme les stations Trilib installées dans différents arrondissements de Paris. Des bonnes pratiques en matière de valorisation ou de recyclage sont aussi à prendre en considération.
- **Explorer les bonnes pratiques dans les autres métropoles européennes.** : L'objectif est de comparer et présenter les différentes pratiques de tri dans l'espace public et celles de recyclage des déchets dans des principaux centres urbains européens.
- **Faire des recommandations à la Ville** : Les analyses et propositions s'inspireront des solutions et pratiques mises en place dans d'autres villes européennes qu'elles soient comparables à Paris en termes de dynamisme, de tourisme, d'innovation ou qu'elles aient mis en place des solutions innovantes.

Les analyses et propositions concerneront principalement :

- **Le mobilier** : lieu d'implantation, type de corbeille, forme et fonctionnalité.
- **La communication** autour des déchets à trier et de leurs recyclages quels que soient les différents supports (internet, réseaux sociaux, etc.) ;
- **Les outils de communication**, aux langues et au langage de communication utilisés.
- **L'information et la formation des habitants.**

B. Méthodologie de travail

Le choix des villes étudiées dans le cadre du benchmark a été déterminé sur la base des nationalités des membres du groupe, de leurs réseaux de contacts, ainsi que d'une préanalyse réalisée en ligne. Cette approche a permis de focaliser le travail sur les villes suivantes : Berlin, Bruxelles, Lisbonne, Ljubljana, Madrid, Milan, Sofia, et Pazardjik.

Le recueil des informations a été réalisé à partir de trois outils méthodologiques :

- **Une recherche bibliographique** principalement sur internet pour acquérir une connaissance des situations locales, des politiques de communication et des informations partagées et/ou discutées publiquement en ligne.
- **Un questionnaire semi qualitatif** construit par les membres du groupe et mis en ligne sur [Eusurvey](#). Les questions portent principalement sur : les corbeilles dans les rues et les parcs ; les différents autres points de collecte de déchets (verre, textiles, etc.) ; la communication ; la formation ou l'existence de pénalités. Le questionnaire a été traduit en allemand, bulgare, espagnol, italien et portugais.

Ce questionnaire a été diffusé électroniquement auprès :

- **D'habitant.e.s des villes retenues** à partir des réseaux personnels des membres du groupe de travail,
- **Des villes européennes** (parmi celles présélectionnées par les membres) partenaires de la Ville de Paris via la délégation générale aux relations internationales et à la responsable du service environnement de la Ville de Pazardjik
- **De membres de sociétés de nettoyage/collecte de déchets** par des contacts issues d'internet.
- **Des Interviews** réalisées par les membres du groupe auprès de responsables des villes ou de sociétés de nettoyage/collecte de déchets et de connaissances personnelles.

Sur la base de ces trois approches, les informations obtenues ont été analysées et synthétisées.

C. Difficultés rencontrées

Le groupe de travail a rencontré quelques obstacles dans la collecte d'informations. Les recherches en ligne n'ont permis d'identifier que quelques informations et bonnes pratiques, le sujet étant encore peu développé sur internet.

Concernant les retours obtenus via le questionnaire :

- Seules deux réponses ont été reçues de la part des villes, provenant de Lisbonne et Pazardjik.
- Sept réponses ont été fournies par des habitant.e.s de villes comme Berlin, Madrid, Milan, Sofia et Pazardjik.
- Une réponse a été obtenue d'une entreprise spécialisée dans les déchets basée à Sofia.

En outre, quatre entretiens qualitatifs ont été réalisés :

- Un interview avec un organisme à Berlin.
- Deux interviews avec des Berlinoises.
- Un interview avec un habitant de Madrid.

Malgré ces difficultés, le travail a tout de même permis de dégager des pistes intéressantes pour orienter les actions ou approfondir les réflexions futures de la Ville sur cette question.

D. Pistes et propositions issues des données recueillies à l'aide du questionnaire

Différentes bonnes pratiques ont été identifiées dans 6 des 8 villes analysées, offrant des perspectives intéressantes pour une éventuelle mise en œuvre à Paris. Plus précisément, le groupe de travail a recensé dix pistes de développement qu'il a jugées particulièrement pertinentes, ouvrant la voie à des réflexions et actions concrètes :

- **Une fréquence de collecte/nettoyage adaptée selon la zone et la nature des déchets** avec une collecte dans les zones les plus critiques du centre-ville jusqu'à 3 fois par jour et un renforcement du nettoyage dans les zones d'activité nocturne comme à Lisbonne

“ A Lisbonne, les déchets non triés sont collectés entre 4 et 7 jours par semaine et, dans les zones les plus critiques du centre-ville, ils peuvent être collectés jusqu'à 3 fois par jour ; les déchets de papier/carton et d'emballage sont collectés entre 2 et 6 fois par semaine et, dans les zones les plus critiques du centre-ville, le

papier/carton peut être collecté jusqu'à 3 fois par jour " explique le représentant de la ville de Lisbonne en réponse au questionnaire envoyé par le groupe.

- **Des bacs de déchets enterrés de grande quantité**, ce qui améliore la propreté du quartier et permet d'éviter les débordements comme à Madrid et Lisbonne

"A Madrid il y a des bacs souterrains, leur taille varie en fonction de l'emplacement. Il y a peu de débordement sur la rue" précise un habitant de Madrid lors d'un entretien avec un membre du groupe.

"A Lisbonne, Il existe un réseau de 300 bacs de recyclage souterrains (pour l'élimination du papier/carton, des emballages, du verre et des déchets mixtes) comme système de soutien/complémentaire au système de porte-à-porte mis en œuvre. Il y a aussi un réseau d'environ 2000 fenêtres à verre (pour le dépôt sélectif du verre sur les voies publiques)" précise le représentant de la ville de Lisbonne en réponse au questionnaire envoyé par le groupe.

- **Des conteneurs spécifiques pour les déchets ménagers** sont implémentés dans les parcs comme à Sofia.

"Il y a des petites poubelles dans plusieurs emplacements dans les parcs pour les déchets ménagers et des conteneurs colorés comme des jaunes pour les bouteilles" précise cet habitant de Sofia.

- **Des amendes importantes** sont prévues à Lisbonne, Berlin et Madrid et appliquées - aussi systématiquement que possible- quand le non-respect des règles est constaté.

" Tout déchet laissé dans la rue est passible d'une amende, même les plus petits déchets tels que les déchets de tabac" précise ce Madrilène.

"Il existe un règlement de Lisbonne sur la gestion des déchets, le nettoyage et l'hygiène urbaine, dont un chapitre est consacré au « régime d'inspection et de sanction », qui prévoit des infractions administratives en matière de déchets urbains et des infractions administratives en matière de nettoyage et d'hygiène urbaine" précise le représentant de la ville de Lisbonne.

- **Une consigne pour les bouteilles en verre et en plastique** a pour conséquence que ces dernières sont rapportées aux magasins et peu jetées dans la rue ou dans les parcs comme à Berlin.

" Heureusement les bouteilles en verre et en plastique ne traînent pas dans les rues, les parcs ou le métro. S'il y en a, elles sont vite ramassées par des personnes

avec peu de ressources pour récupérer la consigne” mentionnent deux berlinois lors d'un interview avec le groupe de travail.

- **La gestion des déchets textiles par des associations ou des entreprises solidaires** favorise une valorisation et un recyclage de ces déchets, comme à Berlin, Lisbonne, Sofia et Pazardjik avec un recyclage innovant pour ces deux dernières.

“Les vêtements récoltés s'ils sont en bon état sont donnés à la Croix Rouge. Sinon ils sont réutilisés par le Refuse-Derived Fuel (RDF) ou utilisés comme chiffons dans le domaine de la construction/bâtiments” précise une responsable de la ville de Pazardjik.

“Au cours de la dernière année, la Metropolitan Waste Management Enterprise à Sofia a réussi à réduire la quantité de déchets mis en décharge de 90 % à 10 % “ précise le responsable.

“ Ils sont vendus à des entreprises qui œuvrent sur le marché de seconde main, comme Humania et revendus ou recyclés” précise une berlinoise en réponse au questionnaire du groupe.

“ Il existe plusieurs entités sociales associées à des opérateurs agréés de gestion des déchets, qui collectent les vêtements, chaussures et jouets usagés en vue de leur réutilisation et de leur recyclage” explique le représentant de la ville de Lisbonne.

- Le recyclage des graisses par des entreprises privées comme à Sofia

“Il existe des dans des conteneurs spéciaux pour les graisses dans une certaine chaîne de stations-service” précise un habitant de Sofia.

- **Une communication en différentes langues**, au moins en anglais (pour les touristes) mais aussi dans d'autres langues selon les quartiers existe à Lisbonne, Berlin et Madrid.

“En général, les documents d'information préparés et distribués sur le tri des déchets contiennent des informations en deux langues : Portugais et Anglais. [...] Dans des quartiers multiculturels, le matériel d'information a déjà été produit en plusieurs langues, y compris en mandarin” précise la personne de la Ville de Lisbonne.

- **Une communication sur les réseaux sociaux**, comme celle de cette consultante/activiste qui travaille avec la municipalité de Sofia, l'ambassade de France et le centre culturel de Sofia sur des projets communs.

Cette consultante a développé un blog <https://zerowastesofia.com/categories/> et une page Instagram <https://www.instagram.com/zerowastesofia/reels/> où elle poste des décryptages de la législation nationale et européenne en matière de traitement de déchets (Par exemple, la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages), des conseils pratiques sur comment mieux trier ses déchets à l'attention des ménages et les citoyens, des reportages au centre de traitement des déchets ou qui montre les erreurs que les citoyens font et qui bloquent le travail des ouvriers ou provoquent des blocages des machines de recyclage (Par exemple, il ne faut pas jeter du textile dans les poubelles car cela bloque les machines).

- **Proposition d'un large panel de formations ludiques pour les enfants en crèche et en école maternelle** et d'autres formations et visites de centres de tri plus ciblées pour les collégiens et lycéens comme à Berlin.

La société de nettoyage berlinoise BSR propose de multiples formations pour les enfants et élèves depuis la crèche jusqu'au lycée dont 3 séries de formations environnementales : un programme de découverte pour les enfants en crèche, une série d'apprentissage en école maternelle et une autre pour les collégiens et lycéens (cf. <https://www.bsr.de/kitas-und-schulen-20917.php>).



Programme découverte en crèche



Série d'apprentissage en école maternelle



Série d'apprentissage Collèges + lycées

Source : site internet de <https://www.bsr.de/kitas-und-schulen-20917.php> (traduit)

Ces séries comprennent des multiples modules : des ateliers de travail de 2-3 heures (réservable auprès de BSR, un agent de formation intervient en salle), des vidéos, des expérimentations (mode d'emploi fourni), des mallettes de kit pédagogique pour une utilisation par les institutrices/instituteurs et professeurs/professeurs. Au total, 6 modules sont proposés pour les crèches et 22 modules pour les écoles primaires.

Pour les collèges et lycées, 12 modules sont proposés dont 3 ateliers de travail et un atelier spécifique pour se former au montage d'un film car BSR lance chaque année un concours de film sur un sujet environnemental : en 2024, les films de 3

minutes concernaient le thème « Réparer ». Au total, 5 prix sont décernés dont le 1er prix est doté de 3000€ (toutes les infos sur le concours de film sur <https://www.bsr.de/abgedreht>). Les 5 concours précédents concernaient les thèmes suivants : « Zéro déchet », « Propreté urbaine et littering », « Tri des déchets », « Déchets biologiques », « Déchets électroniques et textiles/fast fashion ».



Tournage d'un film (à gauche), Extrait d'un film (au milieu) et remise des prix du concours dans un grand cinéma de Berlin (à droite) - crédit photos © BSR, extraits depuis <https://www.bsr.de/abgedreht>

E. Propositions issues des échanges avec les autres groupes de travail

Les échanges avec les autres groupes de travail du CPE notamment celui sur l'Intelligence Artificielle, nous ont amené à imaginer d'autres propositions, comme :

- **La mise en place de capteurs dans les conteneurs** (emballage, verre, plastique) souterrains ou extérieurs pour suivre le remplissage du conteneur et indiquer le moment où il doit être vidé. Un système de capteurs existe déjà dans la ville de Pampelune. Il s'agit-là d'une possibilité mentionnée dans l'audition organisée par le cabinet de Penelope Komitès, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030, de la Résilience, sur *"l'IA, la propreté et la gestion des déchets"* le 26 avril 2024.
- Instaurer pour la Ville de Paris une **"consigne factice"** pour les bouteilles en verre et en plastique. En complément des bacs pour les bouteilles, la ville pourrait mettre dans les halls des mairies d'arrondissement ou autres lieux publics des collecteurs automatiques de bouteilles. Pour chaque bouteille, la personne recevrait un petit montant, de l'ordre de 0,20€. Puis les bouteilles seraient transportées vers les incinérateurs ou seraient recyclées.
- Lancer une communication spécifique lors des journées de « semaine européenne de réduction des déchets » afin de sensibiliser les citoyen.ne.s et de proposer des pratiques innovantes existantes dans d'autres villes. Cette initiative pourrait se faire en collaboration avec les entreprises, les écoles etc.

- **Populariser et utiliser la journée mondiale consacrée au recyclage** le 18 mars : <https://www.ecologie.gouv.fr/rendez-vous/journee-mondiale-du-recyclage>

II. Groupe de travail “Autosaisine” - Inclusion et vivre ensemble



Le groupe Autosaisine permet de se saisir d'un sujet qui intéresse les membres, puis de formuler des propositions qui donne lieu à la présentation d'un vœu auprès du Conseil de Paris.

Le groupe a choisi de travailler sur la thématique de l'inclusion et du vivre ensemble en partant de deux constats majeurs :

- Les personnes d'origine étrangère (Européens et non Européens) qui décident de vivre en France se retrouvent souvent confrontés à un flou administratif, créant un réel besoin d'accompagnement pour les aider à s'intégrer pleinement dans la société ;
- L'isolement des personnes âgées avec des conséquences sociales importantes telles que la perte de liens sociaux ou l'augmentation des risques pour la santé mentale.

Ces deux catégories de population partagent un point commun essentiel : elles sont fréquemment mises à l'écart de la société, tant en France qu'à travers l'Europe.

En choisissant de traiter ces enjeux, le groupe a ainsi voulu répondre à un besoin urgent d'inclusion, en soutenant l'intégration des personnes d'origine étrangères et

en combattant l'isolement des personnes âgées, dans un souci de renforcer le vivre ensemble et de favoriser une société plus solidaire et inclusive.

Nous avons décidé d'étudier des pratiques dans d'autres pays d'Europe afin de formuler nos propositions.

A. Déroulement des travaux

06 février 2024 Recueil des idées de sujets que les membres souhaitent aborder durant l'année.

13 mars 2024

Choix collectif du sujet qui fera l'objet du vœu 2024 du CPE : l'inclusion et le vivre-ensemble.

23 mars 2024

Choix des porte-paroles du groupe. Leur rôle : organiser les travaux et préparer le vœu à présenter auprès du Conseil de Paris.

11 juin 2024

Rencontre avec un agent du Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII) de la Ville de Paris.

3 septembre 2024

Rencontre avec la Maison de l'Europe de Paris.

1er octobre 2024

Examen du site Irlandais « Citizens Information », recherche de vérification sur d'autres pays européens.

23 octobre 2024

Examen des informations fournies aux étrangers en Espagne, Royaume-Uni, République Tchèque, Bulgarie.

28 novembre 2024

Dernière réunion de travail : répartition des tâches pour la rédaction du rapport et du vœu.

B. Le vœu 2024 du CPE

Considérant la délibération 2018 DDCT 172 autorisant la Maire de Paris à créer le Conseil Parisien des Européen.nes et l'adoption du règlement intérieur appelé « Charte de fonctionnement » du CPE,

Considérant l'article 9 du Traité sur l'Union Européenne et l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, « Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre »,

Considérant la délibération 2019 DDCT 139 permettant de renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen,

Considérant la délibération 2021 DDCT 50, manifestant la volonté de la Ville de développer la participation citoyenne,

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'amplifier sa lutte contre toutes les formes de discriminations

Considérant les travaux menés par la Ville de Paris pour établir le nouveau Plan parisien égalité 2024-2027

Considérant le rapport annuel 2024 du Conseil Parisien des Européens,

Sur proposition des membres du Conseil Parisien des Européen.nes et de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu :

Que la Ville de Paris s'inspire des actions menées dans d'autres villes européennes et étudiées par le Conseil Parisien des Européens pour faciliter l'intégration des personnes d'origine étrangère et de lutter contre l'isolement des seniors :

Intégration des personnes d'origine étrangère

- **Contribution du CPE à la mise à jour d'un guide en ligne multilingue destiné à tous les étrangers arrivant à Paris :** Inspiré du modèle irlandais "Citizens Information", ce projet vise à offrir une plateforme claire et accessible dans les principales langues européennes (Anglais, Portugais, Espagnol, Italien, Allemand). Initié en réponse à une suggestion du Service Egalité Inclusion Intégration, il s'inscrit dans la relance d'un guide similaire dont la publication avait cessé avec la crise du Covid.
- **Conception d'un label « Qualité, Accueil, Inclusion » :** Implication du CPE dans l'élaboration de ce label visant à valoriser les initiatives locales exemplaires en matière d'accueil et d'intégration. Les modalités exactes restent à définir avec la Ville de Paris. Les membres du CPE se tiennent à disposition pour les définir ensemble.
- **Renforcement du parcours d'apprentissage du français :** Ajouter aux parcours d'apprentissage du français déjà proposés par la Ville de Paris (dont en particulier EIF-FEL) des modules d'apprentissage « culture et vie quotidienne en France », en s'inspirant des *Integrationskurse* de Berlin des *Inburgeringscursus* d'Amsterdam.
- **Renforcement de la coopération multi-niveaux pour l'inclusion :** Amélioration de la coordination entre l'État, les régions et les municipalités, en suivant l'exemple espagnol, pour des actions mieux synchronisées et plus efficaces.
- **Lancement de projets pilotes pour expérimenter des politiques d'inclusion :** Test de nouvelles initiatives dans certains quartiers, en s'appuyant sur l'approche du Laboratoire de la politique d'inclusion en Espagne, afin d'évaluer leur impact et d'ajuster les pratiques.
- **Organisation d'initiatives culturelles favorisant l'intégration :** Développement d'activités inspirées des visites guidées gratuites de l'Association 365 en Bulgarie, pour aider les nouveaux arrivants à découvrir la culture locale tout en favorisant leur intégration.
- **Organisation d'un grand événement interculturel dans l'espace public :** valoriser la diversité culturelle et renforcer le dialogue entre communautés. Inspiré de festivités telles que le Carnaval Tropical, la Nuit Blanche ou la Fête de l'Europe, cet événement serait ouvert à toutes les cultures étrangères.

Lutte contre l'isolement des personnes âgées

Développement d'espaces et d'activités intergénérationnels :

- **Crèches intergénérationnelles** : Renforcer les partenariats entre les EHPADs et les crèches pour favoriser des rencontres régulières entre enfants et seniors, avec des activités partagées (lecture, jeux, chants) renforçant le bien-être mutuel.
- **Espaces d'accueil intergénérationnels** : Création de lieux inspirés de la Maison Verte, où seniors, parents et jeunes enfants se rencontreraient pour des échanges et activités sociales.
- **Repas communautaires intergénérationnels** : Organisation de repas collectifs inspirés de "De Table des Générations" (Pays-Bas), réunissant jeunes et seniors dans des restaurants ou maisons de quartier pour partager des moments conviviaux.
- **Rencontres en lieux publics** : Inspirées des "Stammtisch" bavarois, ces rendez-vous réguliers dans des cafés ou espaces publics réuniraient des personnes de toutes générations autour de discussions variées.

Logements intergénérationnels et proximité familiale :

- **Résidences partagées intergénérationnelles** : Dans la mesure du possible, la ville de Paris pourrait s'inspirer des projets comme "Cohabit'Age" en Belgique pour permettre aux jeunes d'accéder à un loyer abordable en échange de leur présence bienveillante et d'un soutien aux seniors.
- **Logements familiaux adaptés pour seniors** : En fonction de l'espace publique disponible, la ville de Paris pourrait mettre en place des "Granny Flats" (Royaume-Uni). Il s'agit de logements annexes permettant aux seniors de vivre près de leur famille tout en conservant une indépendance.

C. Conclusion

Le groupe Autosaisine 2024 du Conseil Parisien des Européen·ne·s a identifié deux enjeux prioritaires pour le renforcement du vivre-ensemble : L'inclusion des personnes d'origine étrangère et celle des personnes âgées.

Les propositions formulées, inspirées de pratiques exemplaires en Europe, visent à améliorer l'accès aux services, à favoriser l'apprentissage de la langue et à encourager les interactions intergénérationnelles.

Ces initiatives, telles que les guides multilingues, les résidences partagées ou encore les programmes intergénérationnels, traduisent une ambition claire : bâtir une société plus inclusive et plus juste.

En promouvant la solidarité et en répondant aux besoins spécifiques des populations concernées, ces actions contribuent à une cohésion sociale renforcée.

Leur succès repose sur une collaboration entre acteurs locaux, régionaux, nationaux, et sur la mobilisation des associations ainsi que des citoyens.

Ensemble, ces efforts permettraient d'avancer vers une ville où chacun trouve plus facilement sa place et participe pleinement à la vie collective.

III. Groupe de travail "Citoyenneté Européenne"



A. Rappel de la saisine

Saisi par le cabinet d'Arnaud Ngatcha, Adjoint en charge de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie, ce groupe se distingue par son mandat de deux ans. En effet, le groupe de travail "Citoyenneté Européenne" avait pour mission initiale de proposer des actions concrètes visant à sensibiliser les ressortissants européens à la citoyenneté européenne, et à les encourager à s'inscrire sur les listes électorales européennes et municipales à Paris et à voter aux élections européennes de 2024.

À la suite des élections européennes, le groupe s'est penché sur les actions à entreprendre pour continuer à promouvoir la citoyenneté européenne à Paris, notamment en vue des élections municipales de 2026.

B. Méthodologie et rencontres avec différents acteurs

- Maison de l'Europe (03/09/2024)
- Mouvement Européen de France (10/09/2024)
- Soirée pour les citoyens européens dans le 17ème arrondissement
- Benchmarking des études sur les besoins des Européens dans le 17ème arrondissement (J.D. Berteau, 09/2024)

- Benchmarking des études sur les besoins des ressortissants italiens (Maria-Rita Zannini, 09/2024)
- Réunion préparatoire des porte-paroles du groupe (28/07/2024) : faire le bilan des travaux avant les élections européennes de 2024 et préparer le programme de la rentrée.
- Réunion de travail du groupe « Citoyenneté Européenne » (05/09/2024) : bilan de la première période et validation des objectifs pour la seconde période.
- Réunion de travail du groupe « Citoyenneté Européenne » (08/10/2024)
- Réunion de travail du groupe « Citoyenneté Européenne » (13/11/2024)
- Participation à l'événement sur l'Europe du Service des Politiques de Jeunesse (22/05/2024)
- Participation à la séance de l'Espace Veille et Interpellation (06/11/2024)
- Participation à la journée Portes Ouvertes à l'Hôtel de Ville (12/10/2024)

C. Propositions d'actions et résultats des travaux du groupe

Comme susmentionné, l'année 2024 s'est divisée en deux périodes distinctes pour le groupe :

- Avant les élections européennes de juin 2024, ils ont réalisé plusieurs actions de sensibilisation telles que la conception d'un flyer de sensibilisation avec l'illustrateur Pascal Bresson (cf. Annexe 1). Ainsi que des vidéos de sensibilisation multilingues (français, anglais, allemand, espagnol, italien et portugais). Cette vidéo est disponible sur tous les canaux de communication de la Ville de Paris, dont Youtube notamment.
- Après les élections européennes, le groupe a mené une réflexion sur des actions visant à sensibiliser les Européens résidents à Paris à s'inscrire sur les listes électorales municipales de 2026 et à participer aux élections municipales de 2026, tout en cherchant à améliorer les conditions d'accueil des ressortissants européens à Paris.

Cette seconde phase a permis au groupe de faire les propositions d'actions suivantes :

Étude sur les besoins des Européens à Paris

- Objectif : Connaître les besoins des citoyens européens à Paris.

- Moyen : Proposer un questionnaire (cf. Annexe 2) validé par les services de la Ville.
- Cibles : Les citoyens européens inscrits (et non-inscrits si possible) sur les listes municipales, en coopération avec les mairies d'arrondissement et les associations.
- Distribution du questionnaire : par courrier aux Européens inscrits sur les listes municipales complémentaires, via Paris.fr, Décider.paris.fr, Newsletter, Facebook, Instagram, TikTok, etc.
- **Appui en termes de communication pour les élections municipales de 2026**
- Objectif : Sensibiliser les citoyens à s'inscrire et voter aux élections municipales de 2026.
- Moyen : Réaliser des vidéos-portraits des élus municipaux ayant des origines européennes, autre que français. Ces témoignages doivent montrer que les Européens domiciliés à Paris peuvent non seulement voter, mais aussi se porter candidats aux élections municipales.
- Cibles : Les citoyens européens vivant à Paris
- **Développer la notoriété du Conseil Parisien des Européens**
- Objectif : Effectuer une démarche de communication avec un budget adapté.
- Moyens : Promotion du CPE auprès des mairies, associations, ambassades, consulats et institutions européennes.
- Actions : Rédactions d'articles de presse, interventions et interviews des membres du CPE, rédiger à nouveau un communiqué de presse sur les activités du Conseil Parisien des Européens par la mairie de Paris, continuer la promotion sur LinkedIn. (Ex. ECIT ecit-foundation.eu) pour parler de l'expérience du Conseil Parisien des Européens à Paris.

Réfléchir à un possible successeur du projet Include

- Comparer l'expérience du Conseil Parisien des Européens avec d'autres pays de l'EU
- Vérifier les futurs appels à projets des programmes de financement européens et travailler avec la mairie sur un projet de suivi. Ex: https://citizens-equality-rights-values.campaign.europa.eu/index_en

D. Conclusion

Grâce au travail de tous ses membres, le groupe « Citoyenneté Européenne » a pu livrer des actions concrètes. Les membres espèrent que les propositions concernant l'étude des besoins des Européens, les initiatives pour la promotion du Conseil Parisien des Européens et la valorisation des municipales de 2026 seront validées et mises en œuvre par le prochain CPE.

Paris, en qualité de plus grande métropole de l'Union Européenne, a le devoir de promouvoir des initiatives citoyennes comme le Conseil Parisien des Européens qui témoignent de son engagement démocratique. Cela est d'autant plus crucial dans le contexte géopolitique actuel, où d'autres grandes civilisations et blocs ne partagent pas toujours nos valeurs démocratiques.

Le Conseil Parisien des Européens représente une initiative citoyenne unique qui contribue à renforcer les synergies européennes et les valeurs démocratiques, devenant également un outil de soft power diplomatique français dans les relations avec d'autres villes européennes. Plus le CPE sera connu et soutenu, plus il contribuera à l'importance et l'influence de Paris dans l'Union européenne.

IV. Groupe de travail "Intelligence Artificielle"



A. Rappel de la saisine

Le CPE a été saisi par le cabinet de Pénélope Komitès, Adjointe à la maire de Paris, chargée de l'Innovation, de l'Attractivité, de la Résilience et de la Prospective Paris

2030, afin de dresser un panel des mesures prises par d'autres capitales européennes pour garantir une utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA), en particulier dans le contexte de l'implémentation de l'IA Act en France. Ce travail permettra d'obtenir une vue d'ensemble européenne et de réaliser un benchmark des initiatives en cours. L'objectif est de s'inspirer des bonnes pratiques observées ailleurs.

Le groupe de travail a choisi de se focaliser sur deux aspects qui semblent fondamentaux dans la saisine :

- L'encadrement des projets de IA, c'est-à-dire l'ensemble de mesures, principes et structures dont on doit se doter, afin de s'assurer que chaque projet de IA mise en place par la Ville de Paris rentre dans les lignes-guides établies par la législation existante (IA Act, stratégie nationale, règlement RGDP, etc.), mais aussi respecte les principes éthiques et la ligne politique de la Ville de Paris
- La comparaison internationale avec les autres villes européennes, avec un double intérêt pour les mesures d'encadrement mais aussi pour des projets spécifiques.
- Dans le cadre des travaux sur la saisine, le groupe IA a eu la possibilité de participer à une série d'auditions organisée par le cabinet de Mme Comitès, avec une panoplie d'acteurs différents autour de l'IA (une liste complète des auditions auquel nous avons participé est disponible en annexe de ce rapport (cf. Annexe 3). Nous avons complété ces auditions avec des échanges avec :
 - **Laurent Astoul**, directeur de l'IA Institut à Paris,
 - **Sarah Bérubé**, Policy Analyst, AI Policy Observatory
 - **Ricardo Zapata**, Policy Analyst Digital Government and Data, AI Public Sector
 - **Oscar Herta Melchor**, Adviser Smart Cities.

La rencontre avec l'OCDE s'est faite sur la base d'un questionnaire que le groupe IA du CPE avait réalisé et envoyé en amont aux représentants de l'OCDE (cf. Annexe 4).

B. Encadrement des projets de IA

L'IA peut intervenir dans plusieurs domaines, incluant les activités administratives d'une municipalité, en améliorant l'efficacité des acteurs concernés sur certaines

tâches. Néanmoins, l'utilisation de l'IA comporte également des risques éthiques liés principalement à la protection des données sensibles. C'est pour cette raison qu'il est indispensable d'encadrer toutes activités d'IA avec des règles et des contrôles, afin de maximiser les bénéfices tout en limitant les risques. Dans la mesure du possible, il est conseillé d'instaurer ce cadre avant d'entamer des projets qui impliquent l'utilisation de l'IA.

Dans ce sens, le groupe de travail recommande **trois pistes de réflexion principales** :

- **La réalisation d'un état des lieux**, pour déterminer la situation actuelle de l'utilisation de l'IA dans toutes les activités de la Ville de Paris
- **La création d'un système de contrôle ex-ante et ex-post** des projets futurs
- **L'organisation d'activités de formation, de sensibilisation et d'acceptation** pour les Parisiens et Parisiennes ainsi que pour les agents de la Ville de Paris.

Ces grandes préconisations se déclinent dans les propositions suivantes :

1. La réalisation de l'état des lieux

Les auditions que le cabinet de Pénélope Komitès a organisé entre mars et juin 2024 ont montré l'intérêt de la Ville de Paris pour l'intelligence artificielle. Elles ont également mis en évidence le fait que plusieurs cabinets, services et directions de la Ville de Paris ont déjà commencé à utiliser l'IA pour des projets différents. Dans l'objectif d'assurer que l'IA soit utilisée d'une façon responsable et optimale au sein de la Ville de Paris, il est nécessaire, dans un premier temps, d'établir un état des lieux des utilisations en cours, sur la base de trois approches distinctes :

- **Les domaines et projets** : recenser les cas d'usage et comprendre la manière dont l'IA est utilisée actuellement au sein des services de la ville de Paris ainsi que saisir leurs finalités. C'est le premier pas.
- **Les outils et algorithmes** : à la base de chaque IA il y a des algorithmes, qui sont très différents en termes de valeurs (transparence, contenu, ouverture, etc.) et de résultats. Il nous semble donc important d'établir quels algorithmes et outils sont utilisés par la Ville.
- **Les données, dans la double dimension des données** utilisées pour entraîner l'IA générative (formant la base du fonctionnement de l'IA) et des données produites par l'IA, qui peuvent être utilisées pour améliorer l'IA même, mais peuvent également être vendues, voire utilisées dans d'autres

applications. La question se pose pour les outils IA utilisés ayant un stockage hors cadre législatif national voire européen (RGPD), ainsi que la nature des données manipulées (données personnelles, stratégiques, confidentielles, ...).

2. La création d'un système de contrôle

Le cœur des recommandations du groupe concerne la création d'un système de contrôle des projets IA, qui intervient en amont et en aval de l'approbation des projets eux-mêmes.

Charte des principes

Avant toute chose, le groupe estime que la Ville de Paris doit développer une charte des principes régissant la création de tous les projets IA. Le potentiel exponentiel de la croissance des informations générées par l'IA, du fait de la puissance de calcul évoluant chaque jour, accélère en parallèle la nécessité d'avoir des principes fondamentaux, clairs et durables de gestion de cette IA afin de garder la main sur une utilisation responsable de l'IA au sein de la Ville de Paris.

Nous sommes convaincus que ces principes, qui seront la base de la charte IA, doivent faire l'objet de discussions et d'une décision commune avec un public élargi, comprenant des experts dans le domaine, les élus, les agents de la Ville et les citoyens, en plus de la consultation déjà organisée sur Décider par la Ville de Paris. Nous pensons qu'il peut y avoir un risque de non-acceptation par certaines catégories, si une charte AI était imposée, faisant fi de l'intention d'en faire un texte fédérateur et consensuel. A titre d'exemple, l'OCDE propose les cinq principes suivants :

- Viser la croissance inclusive, le développement durable et le bien-être
- Respecter l'état de droit, les droits humains et les valeurs démocratiques, y compris celles de l'équité et du respect de la vie privée
- Assurer la transparence (par exemple, le CRPA, Code des relations entre le public et l'administration)
- Assurer la robustesse, la sûreté et la sécurité
- Assumer ses responsabilités

Dans le même registre, il y a également la [charte éthique du Crédit Mutuel](#) qui est un bon exemple sur lequel la ville de Paris pourrait s'inspirer.

Commission mixte

Pour veiller à l'application des principes dans tous les projets IA de la Ville de Paris, le groupe préconise une commission mixte formée de volontaires issus des différents publics de la Ville (experts, fonctionnaires, élus, citoyens...). Le caractère mixte est important afin de s'assurer que les projets soient facilement compréhensibles pour tous : notre travail au sein du CPE montre l'importance d'avoir des profils d'expériences et compétences variées pour évaluer ces projets.

Audit des algorithmes

Les algorithmes derrière chaque programme d'IA sont le cœur de son fonctionnement, transformant chaque question ou demande en résultats et actions. Il est donc essentiel de pratiquer une transparence totale à ce sujet, pour vérifier l'absence de biais des algorithmes mêmes.

Une solution possible est de construire une plateforme ouverte au public qui permettrait à chaque expert ou amateur de contrôler la validité de la source des informations. Cette proposition peut néanmoins se révéler difficile à mettre à e œuvre, car trop contraignante : les algorithmes étant cruciaux dans la performance des outils IA, ils pourraient en effet être couverts par des exigences commerciales de confidentialité, s'ils sont la propriété d'acteurs privés.

Dans ce cas, une possible solution de contrôle est d'instituer une procédure d'audit des algorithmes : un acteur tiers (ni la ville, ni le sous-traitant) pourrait examiner les algorithmes et vérifier leurs conformités aux principes de base. La ville de New York oblige, depuis l'été dernier, tous les acteurs économiques qui utilisent l'IA dans leurs procédures de recrutement des personnels à se soumettre à un tel audit, dans un souci de respect de l'égalité des chances, après qu'un biais en faveur des hommes blancs ait été découvert dans de nombreux algorithmes d'IA.

Pour éviter de devoir mettre en place un nouvel organisme indépendant, la ville de Paris pourrait envisager de se rapprocher de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), qui à l'heure actuelle n'a pas encore développé de compétences dans ce domaine, mais pourrait bien étendre son mandat dans cette direction, devenant l'autorité de notification selon l'article 28 de l'IA Act.

Etude impact (éthique et effective)

Le dernier composant du système de contrôle que nous recommandons est une étude d'impact pour chaque projet, qui vérifie, après une période de fonctionnement, les résultats des projets, et surtout l'absence d'effets secondaires non désirés, qui violeraient les principes de l'action de la Ville de Paris. L'étude

d'impact est en effet une démarche essentielle, qui a de son importance quand on utilise des outils relativement nouveaux comme l'IA.

3. Formation, sensibilisation et acceptation

La dernière catégorie de recommandations concerne les activités de recherche et développement de l'IA, ainsi que de formation et sensibilisation des populations affectées par l'activité de la ville de Paris.

Encourager recherche/développement

L'aventure de l'IA ne vient que de commencer. Il est ainsi primordial de continuer à encourager la recherche et le développement dans ce domaine. Paris a un positionnement unique et rayonnant pour ce faire, grâce à la multitude de viviers qui coexistent dans la R&D et les applications IA. (Écoles qui explorent les sujets liés à l'IA et à ses applications, un tissu économique important qui développe les applications commerciales de l'IA, et son statut de capitale avec sa proximité avec les centres de décision des pouvoirs publics).

Nous recommandons donc le développement d'un plan global, qui pourra tirer bénéfice de tous ces atouts pour les transformer en sources d'innovation et application de l'IA. Notamment, on peut imaginer profiter des synergies qui naissent des installations de pointe à l'image des instituts d'éducatons supérieures ou des incubateurs comme Station F, qui encouragent l'application de l'IA aux problématiques de l'administration de la ville, par exemple en proposant des compétitions style « hackathon ».

Dans un contexte plus international, nous remarquons que Paris n'est pas membre des réseaux de villes intelligentes (<https://www.smart-city-dialog.de/>) et nous nous interrogeons à ce sujet : le partage d'expérience est en effet primordial, et nous encourageons vivement le Conseil de la Ville de Paris à réfléchir sur deux axes : soit rejoindre ce réseau, soit utiliser ses liens avec plusieurs autres villes (Européennes mais pas seulement) pour développer une alternative.

Sensibilisation et formation

La dernière recommandation concerne les activités de sensibilisation et formations, surtout à l'égard des habitants de Paris et des agents de la Ville de Paris. Le but n'est pas de former des experts, mais de donner à chacun les outils nécessaires pour comprendre ces nouveaux instruments, qui seront essentiels dans un très proche futur.

Pour les citoyens, il faut absolument éviter que l'IA devienne un autre élément d'exclusion, contribuant à la « division digitale » présente aujourd'hui, entre une

partie de la population qui utilise le digital pour ses contacts avec les services administratifs de la Ville de Paris et une autre partie de la population qui se sent exclue, du fait de la non-maîtrise de ces nouveaux outils. En outre, le discours souvent critique voire virulent des médias à l'égard de l'IA tend à présenter l'IA comme « une technique incontrôlable et dangereuse » en oubliant de présenter cette nouvelle technologie comme source d'opportunités pour le bien de la société en général.

La Ville de Paris organise déjà des activités IA de sensibilisation auprès de la population afin de mettre en valeur potentialité et opportunités, sans en cacher les risques qui doivent être maîtrisés. (Journée de l'IA du 25 janvier 2025). Nous pensons qu'il faudra travailler également avec les écoles afin d'intégrer des formations IA de base ludiques pour les jeunes. Il est également important que la Ville de Paris, en qualité de responsable des écoles primaires, puisse développer par exemple des applications IA en langue des signes destinée aux enfants sourds afin de les aider dans leur scolarité.

Parallèlement, nous pensons qu'il faut impérativement que les fonctionnaires de la Ville de Paris soient formés sur les principes de base de l'IA, pour leur permettre de comprendre les enjeux et les potentialités de cet outil dans leur activité au quotidien. Cette formation pourrait être quelque chose de « léger », comme un MOOC (Cours en ligne de niveau universitaire et enregistrement diffusé sur internet), pour la plupart des fonctionnaires de la ville.

Quelques exemples : [France Université Numérique](#) , [cafeia.org](#) , [Réseau Canopé](#) , etc.

Nous pensons également que la Ville de Paris doit se doter d'une équipe spécialisée : même si les algorithmes de IA utilisés ne seront probablement pas développés par la Ville même, mais seront sous-traités à des cabinets spécialisés pour la partie technique, il est important de garder suffisamment d'expertise en l'interne pour assurer une maîtrise d'ouvrage éclairée, avertie et informée, et garder la main sur la conduite des projets.

C. Exemples de projets réalisés avec l'IA dans des villes européennes

Anvers (Belgique) : réguler la circulation

Les bouchons et les ralentissements sont monnaie courante sur les autoroutes flamandes, et notamment autour de la ville d'Anvers. En heure de pointe le matin, 84% des automobilistes se retrouvent coincés dans des embouteillages sur

l'autoroute E17, au niveau du tunnel Kennedy. 820 kilomètres de bouchons sont généralement comptabilisés en une heure autour d'Anvers.

Pour faire face à cette saturation du trafic routier, la Belgique a mis en place des panneaux de limitation de vitesse intelligents sur l'autoroute. Ceux-ci adaptent la limitation de vitesse suivant le trafic, et peuvent donc passer de 80km/heure à 50km/heure en quelques secondes. Ce système automatisé fonctionne grâce à des capteurs installés sur la chaussée détectant les variations de trafic. En anticipant ainsi les débuts de bouchons, l'intelligence artificielle vise à fluidifier le trafic routier.

Rotterdam (Pays-Bas) : les feux intelligents

Aux Pays-Bas, l'intelligence artificielle est également utilisée pour réguler le trafic routier, cette fois-ci en centre-ville. À Rotterdam, des capteurs ont en effet été installés sur les feux de circulation pour détecter le nombre de véhicules présents sur la route. Les feux intelligents passent ainsi du vert au rouge plus ou moins rapidement pour réguler le trafic routier et éviter les bouchons. Cette solution ne permet pas encore d'empêcher complètement les embouteillages, mais elle permet de fluidifier un peu plus la circulation.

Rotterdam (Pays-Bas) : gestion du trafic urbain

La ville de Rotterdam a entrepris une démarche avant-gardiste en intégrant l'intelligence artificielle dans la gestion de son trafic urbain. Les feux de signalisation sont désormais équipés de capteurs intelligents capables de détecter en temps réel la densité du trafic automobile. De plus, elle peut connaître la présence de piétons attendant de traverser, ainsi que les flux de cyclistes. Ces données sont instantanément analysées par l'IA qui ajuste les cycles de feux pour minimiser l'attente et optimiser le passage.

Cette technologie a pour but de fluidifier le trafic, de réduire le risque d'accidents et de favoriser une circulation apaisée pour tous. En anticipant les pics de trafic et en adaptant la signalisation en conséquence, la ville ambitionne de diminuer les embouteillages récurrents, contribuant ainsi à une réduction notable de la pollution et à l'amélioration de la qualité de vie urbaine.

Stockholm (Suède) : Déclaration de Stockholm en 2023

La ville de Stockholm a lancé sa Déclaration en 2023 sur l'IA pour la science afin de promouvoir une utilisation responsable et éthique de l'IA. Les signataires s'engagent à garantir la transparence, l'équité, la diversité et l'inclusion tout en évitant les biais et la discrimination. Stockholm a mis en place des mécanismes de surveillance rigoureux et de responsabilité pour éviter les abus potentiels de l'IA. La

ville s'assure que les systèmes IA respectent la vie privée des citoyens en mettant en place des mesures de sécurité robustes et en collectant uniquement les données strictement nécessaires. Stockholm encourage la participation de la communauté scientifique, des décideurs politiques et des innovateurs pour discuter et élaborer des lignes directrices éthiques pour l'utilisation de l'IA. Ces initiatives montrent l'engagement de Stockholm à utiliser l'IA de manière éthique et responsable en mettant l'accent sur la transparence, l'équité et la protection des citoyens.

L'Espagne et L'IA : le développement des Smart Cities

Des villes telles que Barcelone, Valence, Malaga, Madrid et Saragosse mènent la révolution vers des environnements urbains plus efficaces, durables, intelligents et inclusifs.

Au cours de la dernière décennie, l'Espagne a subi un changement transformateur dans son paysage urbain grâce à l'émergence de villes intelligentes. Ces centres urbains sont mus par la technologie pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants, accroître l'efficacité des ressources et promouvoir la durabilité environnementale. Grâce à la mise en œuvre de diverses solutions technologiques, ces villes sont devenues des laboratoires d'innovation vivants, montrant au monde comment la convergence des infrastructures physiques et numériques peut redéfinir le concept traditionnel de planification urbaine.

Les villes utilisent déjà l'IA et les mégadonnées pour s'améliorer

L'une des villes qui a mené ce changement est Barcelone. Avec son initiative pionnière, Barcelona Smart City, la capitale catalane a adopté la technologie pour relever les défis urbains. Le déploiement de capteurs intelligents dans toute la ville a permis de collecter des données en temps réel sur le trafic, la qualité de l'air et d'autres aspects clés. Ces données alimentent des algorithmes avancés qui optimisent la gestion du trafic, réduisent la pollution et améliorent la mobilité urbaine.

Mobilité durable

La mobilité durable est un aspect central du développement des villes intelligentes espagnoles. Valence, par exemple, a mis en place un système de transport public complet basé sur la technologie NFC (Near Field Communication), permettant aux citoyens d'utiliser leurs smartphones comme billets d'autobus et de métro. En outre, la ville a introduit des vélos électriques partagés et amélioré l'infrastructure

pour encourager l'utilisation des véhicules électriques, contribuant ainsi à la réduction des émissions de carbone et à l'allègement des embouteillages.

Efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est une autre priorité pour les villes intelligentes en Espagne. À Malaga, des réseaux intelligents ont été mis en place pour surveiller et gérer la consommation d'énergie en temps réel. Ces réseaux permettent aux résidents et aux entreprises d'ajuster leur consommation en fonction de la demande, en favorisant l'efficacité et en réduisant les coûts. En outre, l'installation de panneaux solaires dans les bâtiments publics et privés a entraîné une augmentation significative de la production d'énergie renouvelable, consolidant ainsi le statut de Malaga de référence sur la question de l'autosuffisance énergétique.

Sécurité des citoyens

La sécurité des citoyens a également bénéficié de technologies intelligentes dans plusieurs villes espagnoles. Madrid a mis en place des systèmes avancés de vidéosurveillance et d'analyse des données pour améliorer la prévention du crime. Non seulement ces systèmes surveillent les espaces publics, mais sont également capables de détecter les comportements suspects et d'envoyer des alertes aux forces de l'ordre. Cette application de l'intelligence artificielle dans la sécurité a contribué à réduire les taux de criminalité et à améliorer l'intervention rapide en cas d'urgence.

Outre la technologie, la participation des citoyens est un pilier essentiel de la construction de villes intelligentes. Saragosse a adopté une approche inclusive, en utilisant les plateformes numériques pour impliquer les citoyens dans la prise de décision. Des enquêtes en ligne à la collaboration dans le cadre de projets d'amélioration urbaine, les habitants de Saragosse se sentent connectés et participent activement à l'évolution de leur ville.

D. Les limites des “villes intelligentes”

Malgré des réalisations notables, les villes espagnoles intelligentes sont également confrontées à des défis. La cybersécurité est une préoccupation constante, car l'interconnexion des systèmes numériques expose les villes à des menaces potentielles. La nécessité d'établir des réglementations et des normes strictes pour protéger la vie privée des citoyens et garantir la transparence dans la gestion des données est un aspect essentiel qui exige une attention constante.

Le développement de villes intelligentes en Espagne a marqué une étape importante dans la convergence des technologies et de la planification urbaine. Des villes telles que Barcelone, Valence, Malaga, Madrid et Saragosse mènent la révolution vers des environnements urbains plus efficaces, durables et inclusifs. À mesure que ces initiatives évoluent, l'Espagne se positionne comme une référence mondiale dans la création de villes intelligentes, démontrant que la technologie peut être un puissant catalyseur pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et préserver l'environnement.

E. Sources

- [Rapport sur les progrès réalisés dans la Stratégie nationale d'intelligence artificielle. Espagne Numérique 2026. \(PDF - 1,07 MB\). Stratégie nationale d'intelligence artificielle, résumé \(PDF - 13 MB\) \(PDF - 12,7 MB\)](#)
- [Stratégie nationale d'intelligence artificielle \(PDF - 74 MB\) \(PDF - 74,05 MB\)](#)
- [Stratégie numérique - Économie data et intelligence artificielle \(PDF - 492 ko\) \(PDF - 491,61 KB\)](#)
- Espagne : Ministère espagnol de l'économie, du commerce et de l'entreprise : Pistes de réflexion.
- La [Stratégie nationale d'intelligence artificielle](#) vise à fournir un cadre de référence pour l'élaboration d'un IA inclusive, durable et centrée sur le citoyen.
- Le L'ENIA est l'un des axes de la [stratégie numérique espagnole 2026](#) et l'un des éléments du plan pour la reprise, la transformation et la résilience de l'économie espagnole.
- L'ENIA permettra d'améliorer la préparation du tissu productif espagnol afin de stimuler sa compétitivité aux niveaux européen et international. Il s'agit donc d'une étape fondamentale de l'engagement en faveur de la transformation numérique de l'économie et de la société par le développement de technologies de rupture à forte valeur ajoutée.
- La stratégie numérique espagnole 2026 fixe un certain nombre d'objectifs en ce qui concerne l'intelligence artificielle et l'économie data :
- Transformer l'Espagne en une référence dans la transformation vers une économie du Dato.
- Promouvoir l'intelligence artificielle en tant que moteur de l'innovation et de la croissance économique sociale, inclusive et durable.

- Établir des cadres réglementaires qui définissent et guident la conception d'Amnesty International, de sorte que les demandes qui en résultent respectent les droits de citoyenneté.
- Promouvoir les infrastructures de données et de technologies, qui soutiennent IA.
- Renforcer la compétitivité par le biais des activités Recherche et développement dans l'ensemble Technologies d'habilitation numérique (THD).
- La stratégie numérique espagnole 2026 présente une série de mesures et d'actions dans le domaine de l'ACI et de l'économie du Dato :
- Création du [Bureau des données](#) et du chiffre Chef du Service des données
- Lancement du Conseil consultatif de l'intelligence artificielle
- Publication de la Charte numérique des droits
- Adoption du Plan national pour les technologies linguistiques
- PERTE : Nouvelle économie de la langue
- Initiative Quantum Espagne, projet de super informatique stratégique
- GAIA-X, Plateforme espagnole pour le développement national de l'espace informatique sectoriel et de la gestion des données
- Programme national d'algorithmes verts (PNAV)
- Réglementation du bac à sable pour la mise en œuvre du futur règlement européen IA
- Création du Centre national des neurotechnologies
- Création de l'Agence nationale de surveillance de l'intelligence artificielle

Partie III – Annexes

Annexe 1 : Flyer de sensibilisation illustré par Pascal Bresson


VILLE DE
PARIS

Les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

VOUS ÊTES UN.E CITOYEN.NE EUROPÉEN.NE ET VOUS HABITEZ À PARIS ?

Vous avez le droit de voter aux élections européennes.
ET C'EST FACILE !



PASCAL BRESSON

DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :

1) Vous pouvez vous inscrire en ligne sur les listes électorales de votre mairie d'arrondissement. Cela vous permettra de voter pour les candidat.e.s qui se présentent en France.

Pour ce faire, scannez ce QR code :



Renseignez les informations nécessaires pour l'inscription auprès des maires, et uniquement sur paris.fr/inscription-direction-nemenet-et-inscriptions

2) Si vous souhaitez voter pour les candidat.e.s de votre pays d'origine, rapprochez-vous du Consulat le plus proche.

**NE TARDEZ PAS TROP...
LE 3 MAI EN MAIRIE ET LE 1^{ER} MAI EN LIGNE, DATES BUTOIR D'INSCRIPTION À RESPECTER !**

Annexe 2 : Questionnaire du groupe de travail "Citoyenneté européenne" à destination des ressortissants européens résidant à Paris.

Etude sur les besoins des européens/européennes à Paris « Ressources d'accueil pour les citoyens/nes européennes à Paris »

Merci de votre participation à cette enquête sur le thème « Ressources d'accueil pour les citoyens européens nés à Paris » développée par le Conseil Parisien des Européens (CPE) de la Mairie de Paris. L'enquête s'adresse aux personnes d'origine et/ou de nationalité européenne qui se sont installées à Paris. Veuillez y participer uniquement, si vous correspondez à cette description.

Votre contribution sera extrêmement utile pour mieux comprendre les problèmes d'accueil des Européennes et des Européens qui, comme vous, ont décidé de s'installer à Paris et les résultats seront mis à disposition des pouvoirs publics et des associations compétentes afin de leur permettre d'agir en conséquence. Votre contribution est anonyme : aucune donnée personnelle permettant de vous identifier ne vous sera demandée.

Remplir le questionnaire prend entre 10 et 15 minutes. Merci de répondre sincèrement à toutes les questions.

INFORMATIONS PERSONNELLES (Facultatives)

Sexe : femme/homme

Age : 18-25/26-35/36-45/46-55/56-65/66-75/76-85/86-95/au-delà

Statut professionnel : étudiant/ en activité bénévole/ en recherche d'emploi/ en activité professionnel / retraité / Autre(écrire)

INFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES

Nationalité européenne : (tous les pays membres)

Motif d'installation à Paris : loisirs/ études / en activité bénévole/ en recherche d'emploi/ en activité professionnel / retraite

Temps prévu à Paris si connu : 0-3 mois/4-6 mois/7-9 mois/10-12 mois/13-18mois/18-24mois/au-delà

Aviez-vous un contact à Paris avant d'arriver ? / oui/non

Aviez-vous connaissance de la langue française avant d'arriver ? : oui/non

Avez-vous vécu dans d'autres pays étrangers en plus de la France ? oui/non

INFORMATION SUR L'ACCUEIL A PARIS

Quels besoins d'information avez-vous identifiés en lien avec votre installation à Paris ?

Plusieurs choix sont possibles : Transport/ Logement/ Sécurité sociale/ Impôts/ Banque/ Urgences/ Culture/ Droits des citoyens / Autre (à préciser)

Quels moyens avez-vous utilisés pour trouver chacune de ces informations ? Plusieurs choix sont possibles : amis/ travail/ famille/ réseaux sociaux/ associations/ organismes publiques/ Autre(écrire)

Pensez-vous que les informations étaient facilement disponibles pour vous ? oui/non

Auriez-vous souhaité trouver cela plus facilement ? oui /non

Si oui, comment ? point d'accueil des citoyennes européens/ association des européennes à Paris/ page web de la Mairie dédié / Autre(écrire)

INFORMATION SUR L'INTÉGRATION À PARIS

Comptez-vous participer à la vie collective de la ville de Paris en dehors de votre activité professionnelle ? Oui/non

Si oui, comment ? Maison des jeunes / Vie associative/ Bénévolat/ Citoyenneté et engagement politique/ Autre (à préciser)

Connaissez-vous le système politique français ? Oui/ non

En tant que citoyen/ne européen/ne de plein droit, comptez-vous vous inscrire sur les listes électorales de la Ville de Paris ? oui/non

Si oui, comptez-vous voter aux élections municipales de la Ville de Paris ? oui/non

Comptez-vous voter aux élections européennes en tant que résident/e de la Ville de Paris ? oui/non, mais je voterai comme résident/e de mon pays étant à l'étranger/ non

Méthodologie :

Le questionnaire sera électronique afin d'être facilement distribué par les organismes participants en contact direct avec la population concernée.

Ces organismes incluent notamment : la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement, la Maison de l'Europe, les organismes publics des États membres, centres culturels, consulats ou ambassades et les associations impliquées dans l'amélioration de l'accueil des Européens à Paris.

Le lien du questionnaire pourrait bien se distribuer directement : par courriel aux personnes potentiellement concernés, via les newsletters, et/ou à travers des réseaux sociaux des organismes participants.

Le système électronique utilisé sera choisi par la Ville de Paris, qui sera responsable de la gestion du projet.

Les résultats seront directement disponibles dans le système électronique choisi et pourront être relayés par la Ville de Paris aux autres organismes mentionnés ci-dessus.

Le futur groupe de citoyenneté européenne du CPE pourra, sur la base des résultats de l'enquête, élaborer un plan d'action adapté.

Annexe 3: La liste des auditions avec la participation des membres de CPE

Liste des auditions passées	
L'IA et l'éducation	L'IA et la propreté et la gestion des déchets

La gouvernance nationale et locale de l'IA	L'IA et les démarches administratives
L'IA et le logement	L'impact de l'IA sur l'information
L'impact de l'IA sur l'urbanisme	L'IA et l'environnement
L'IA et la sécurité	L'IA et l'énergie
L'impact de l'IA sur le développement économique de	L'IA et le travail social
L'IA et la santé	L'IA et la protection intellectuelle
L'IA et l'éthique	

Annexe 4 : Questionnaire du GT "Intelligence artificielle" pour les échanges avec l'OCDE

Introduction

Le Conseil Parisien des Européen.nes (CPE) est une assemblée consultative créée par la Ville de Paris, pour représenter auprès du conseil de la ville la voix des Européens implantés dans la ville. Il est formé par des volontaires choisis chaque année pour représenter au mieux la diversité des nationalités présentes dans Paris.

Cette année, le CPE a été sollicité par le bureau de Pénélope Komitès, Adjointe à la Maire en charge de l'innovation, pour réfléchir à la possible mise en place des projets utilisant l'IA dans les activités de la Ville, et à un éventuel encadrement commun. Dans ce cadre, nous allons questionner différents acteurs dans le domaine de l'IA pour nous permettre de restituer une image complète de ce domaine.

Section 1 : Introduction à l'IA pour les villes

- Comment l'OCDE voit-elle l'impact potentiel de l'intelligence artificielle sur les grandes métropoles comme Paris ?
- Quelles tendances globales observe-t-on dans l'adoption de l'IA pour les villes intelligentes ?

Section 2 : Méthodologie

- Quelles méthodologies ont été utilisées dans la mise en place des initiatives IA dans les grandes villes ? Et plus spécifiquement :
- Ressources internes/externalisées
- Infrastructure/Budget
- Control/Audit
- Charte
- ...

Section 3 : Exemples

Nous sommes très intéressés à profiter des expériences d'autres villes, pour des initiatives dans les domaines suivants :

- Environnement (déchets et pollution)
- Mobilité Urbaine
- Infrastructures
- Relations avec les citoyen.nes
- Habitat/services sociaux
- Vie associative
- Education primaire

Pour (idéalement) chacun de ces domaines, nous aimerions savoir :

- Quelles initiatives existent déjà ou sont en cours de développement dans les grandes métropoles comme Paris ?
- Quels sont les facteurs de succès ?
- Quels sont les plus grands blocages ?
- Quels outils se révèlent les plus utiles ?

Section 4 : Éthique et régulation de l'IA dans le cadre urbain

- Quels sont les défis éthiques spécifiques à l'utilisation de l'IA dans une grande ville comme Paris ?

- Comment assurer la transparence et l'équité dans les systèmes d'IA utilisés pour la gestion urbaine ?
- Comment l'OCDE accompagne-t-elle les villes dans l'élaboration de cadres réglementaires pour l'utilisation éthique de l'IA ?
- Quelles sont les recommandations spécifiques de l'OCDE pour les villes comme Paris en matière de gouvernance de l'IA ?
- En particulier, quels recours éventuels des citoyens et quelle sensibilisation du public par rapport aux usages illégaux/non-autorisés d'outils de surveillance par les autorités (On pense notamment à l'usage de système de reconnaissance faciale dans certains pays européens, mais aussi à l'opportunité de garder les outils de reconnaissance comportementale utilisées pendant les JO : quels risques, quels avantages, quels recours ?

Section 5 : Education et formation à l'IA pour les professionnels de la ville

- Comment la Ville de Paris peut-elle s'assurer que ses employés et décideurs sont suffisamment formés pour comprendre et appliquer l'IA dans leur travail quotidien ?
- Quelles compétences spécifiques sur l'IA sont indispensables pour les décideurs municipaux, selon l'OCDE ?
- L'OCDE recommande-t-elle des programmes de formation particuliers pour les gestionnaires de villes ?

Section 6 : Projets futurs et vision d'une ville intelligente

- Quelles sont les recommandations qui vous préconisez pour l'implantation de l'IA dans les grandes métropoles ?
- Y a-t-il des exemples de collaborations avec des entreprises technologiques, des universités ou des organisations internationales dans ce domaine ?
- Quels seraient, selon vous, les principaux jalons à franchir pour que Paris devienne un modèle de ville intelligente grâce à l'IA ?

Table des matières

Sommaire.....	1
Partie I : Le fonctionnement du Conseil Parisien des Européen·nes (CPE)	2
I. Rôles et objectifs du CPE.....	2
A. Lettres de saisine et auto-saisine.....	2
B. Groupes de travail, porte-paroles et assemblées plénières.....	3
C. Coopération avec les cabinets d'élus de l'exécutif et les services techniques de la Ville.....	3
D. Le vœu du Conseil de Paris.....	3
II. La composition du Conseil Parisien des Européen·ne·s	4
A. La désignation des membres du CPE.....	4
B. Les séances plénières du CPE.....	5
Partie II : Présentation des contributions de chaque groupe de travail	6
I. Groupe de travail "Valorisation des déchets"	6
A. Rappel de la saisine.....	7
B. Méthodologie de travail.....	8
C. Difficultés rencontrées.....	8
D. Pistes et propositions issues des données recueillies à l'aide du questionnaire.....	9
E. Propositions issues des échanges avec les autres groupes de travail.....	13
II. Groupe de travail "Autosaisine" - Inclusion et vivre ensemble.....	14
A. Déroulement des travaux.....	15
B. Le vœu 2024 du CPE.....	15
C. Conclusion	17
III. Groupe de travail "Citoyenneté Européenne"	18
A. Rappel de la saisine.....	18
B. Méthodologie et rencontres avec différents acteurs	18
C. Propositions d'actions et résultats des travaux du groupe.....	19
D. Conclusion.....	21
IV. Groupe de travail "Intelligence Artificielle"	21
A. Rappel de la saisine.....	21

B. Encadrement des projets de IA.....	22
1. La réalisation de l'état des lieux.....	23
2. La création d'un système de contrôle.....	24
3. Formation, sensibilisation et acceptation.....	26
C. Exemples de projets réalisés avec l'IA dans des villes européennes.....	27
D. Les limites des "villes intelligentes".....	30
E. Sources.....	31
Partie III – Annexes.....	32
Table des matières.....	39